Sanctions et contrôle des exportations : mesures de l'ONU, Russie et sanctions secondaires : comparaison avec Genève, Hong Kong et Dubaï

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Genève : l'alignement sur l'Europe

Le contraste avec Genève est net. La Suisse a repris les sanctions de l'Union européenne contre la Russie le 28 février 2022 sur la base de sa loi sur les embargos de 2002, en vigueur depuis 2003, et a mis en œuvre depuis lors les trains de mesures européens successifs. Au 1er avril 2025, des avoirs d'environ 7,4 milliards de CHF étaient gelés en Suisse.[1] La Suisse s'est ainsi alignée entièrement sur son principal partenaire économique, alors que Singapour a adopté des mesures propres, bien plus étroites. La différence tient à la géographie et aux marchés. La Suisse est entourée par l'Union européenne et dépend de l'accès à son marché, tandis que le commerce de Singapour s'oriente autant vers la Chine, l'Inde et le Golfe que vers l'Europe et l'Amérique du Nord.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Les deux places ont un point commun : dans l'une comme dans l'autre, la décision de sanctionner la Russie a suscité un débat sur la neutralité ou le non-alignement. En Suisse, ce débat a débouché sur une initiative populaire visant à limiter les sanctions suisses à celles décidées par le Conseil de sécurité. Le peuple l'a rejetée le 27 septembre 2026, avec environ 30 pour cent de oui et sans le soutien d'un seul canton.[2] L'initiative aurait rapproché la Suisse de la position que Singapour a tenue pendant la plus grande partie de son histoire. À Singapour, le débat est resté discret, car le gouvernement a présenté ses mesures comme la défense du droit international dont dépendent les petits États. Aucune des deux places ne peut échapper au régime américain, qui les atteint toutes deux par le dollar.

Hong Kong et Dubaï : les places qui n'ont pas sanctionné

Hong Kong et Dubaï ont suivi une autre voie. Hong Kong met en œuvre les sanctions des Nations unies en vertu de sa propre ordonnance et suit la position du gouvernement chinois, qui n'a pas imposé de sanctions à la Russie.[3] Les Émirats arabes unis n'ont pas non plus adopté les sanctions occidentales. Les deux villes ont donc attiré une partie du négoce de pétrole russe et de la fortune privée russe après 2022. Le volume consacré à Genève relate le déplacement du négoce de pétrole russe de Genève vers Dubaï. Les désignations américaines de janvier 2025 visaient de même principalement des négociants établis aux Émirats et à Hong Kong.[4]

Singapour se situe entre ces positions. Elle a sanctionné la Russie dans des limites étroites. Ses grands négociants et ses banques se comportent largement comme leurs homologues genevois, car ils dépendent des mêmes banques, assureurs et marchés occidentaux. Il en résulte une place qui a en grande partie conservé son accès à la finance occidentale tout en préservant ses relations avec la Chine et le Golfe. Le prix en est un effort constant pour démontrer que le port et les banques ne servent pas à contourner les sanctions des autres. Le chapitre K.III revient sur la concurrence entre ces places.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

En chiffres

United Nations Act : 2001, avec des peines pouvant atteindre 500 000 S$ d'amende ou dix ans d'emprisonnement pour les personnes physiques et 1 million de S$ pour les autres. Règlements de la MAS sur les sanctions financières ciblées : huit régimes par pays, datés du 28 avril 2023. Mesures contre la Russie : annoncées les 28 février et 5 mars 2022, notices de la MAS du 14 mars 2022, contrôles à l'exportation en vigueur depuis le 16 mars 2022, notices réémises avec effet au 1er juillet 2025 et modifiées avec effet au 27 février 2026. Banques russes désignées : quatre. Précédentes sanctions unilatérales : 1978. Liste russe des pays « inamicaux » : 7 mars 2022. Train de mesures américain du 30 octobre 2024 : 275 personnes et entités dans 17 juridictions. Train de mesures américain du 10 janvier 2025 : 183 navires. Plafond de prix du brut russe : 60 dollars US à partir du 5 décembre 2022, abaissé par l'Union européenne et le Royaume-Uni à 44,10 dollars US à partir du 1er février 2026. Flotte fantôme : plus de 600 navires fin 2022 et 1 100 à 1 400 en décembre 2023. Pétroliers immobilisés à Singapour : 28 en 2022 et 33 au cours des cinq premiers mois de 2023. Strategic Goods (Control) Act en vigueur depuis le 1er janvier 2003, nouvelle ordonnance de contrôle à partir du 1er décembre 2026. Amende maximale en cas de première condamnation pour un transfert sans licence : 100 000 S$ ou trois fois la valeur des marchandises.

Notes

1. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie H, chapitre III, citant la Federal Act of 22 March 2002 on the Implementation of International Sanctions (Embargo Act, RS 946.231), en vigueur depuis le 1er janvier 2003, la décision du Conseil fédéral du 28 février 2022 et des avoirs gelés de 7,4 milliards de CHF au 1er avril 2025 selon le SECO. ↩
2. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie H, chapitre III, sur l'initiative populaire « Sauvegarder la neutralité suisse » et la votation du 27 septembre 2026 ; Wikipedia, « 2026 Swiss referendums » (consulté en novembre 2026) : initiative sur la neutralité rejetée le 27 septembre 2026 avec 29,85 pour cent de oui, aucun canton ni demi-canton favorable. ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

3. United Nations Sanctions Ordinance (Cap. 537), Hong Kong ; le gouvernement de Hong Kong a déclaré ne mettre en œuvre que les sanctions du Conseil de sécurité. ↩

4. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie H, chapitre III, sur la délocalisation du négoce de pétrole russe à Dubaï, citant Public Eye, « Russian oil trade: Dubai pulls out all the stops to edge out Switzerland », 16 novembre 2023 ; US Department of the Treasury, communiqué de presse JY2777, 10 janvier 2025, Annex 3 : neuf négociants de pétrole russe, pour la plupart établis aux Émirats arabes unis et à Hong Kong. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com